

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 septembre 2018

ÉQUILIBRE DANS LE SECTEUR AGRICOLE ET ALIMENTAIRE - (N° 1175)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 477

présenté par

Mme Le Pen, M. Aliot, M. Bilde, M. Chenu, M. Collard et M. Pajot

ARTICLE 11

À l'alinéa 2, substituer aux mots :

« 50 % de produits »

les mots :

« 75 % de produits français ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement propose de monter à 75 % les produits utilisés dans les cantines et que ces produits soient français.

L'agriculture française doit évidemment être encouragée par la commande publique.

L'agriculture française est très diversifiée et est largement reconnue pour sa qualité, ce qui inscrit cet amendement dans l'objectif de ce texte d'une alimentation saine.

Enfin le recours à l'agriculture française favorise de fait le circuits courts ce qui ce qui inscrit cet amendement dans l'objectif de ce texte d'une alimentation durable.